République Française Département Cher CCAS de Thauvenay

# Procès-verbal de séance Séance du 3 Octobre 2023

L'an 2023 et le 3 Octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en MAIRIE sous la présidence de MATTELLINI Gabrielle Maire

<u>Présents</u>: Mme MATTELLINI Gabrielle, Maire, Mmes : BONNET JOELLE, FLEURY Elisabeth, GOUZEAU MICHELINE, JORSIN Fabienne, MM : COSNIER FABRICE,

Absent(es): CASANOVAS VAN BOSTERHAUDT Rosita

**JACQUET Mireille** 

Absent(es) excusé(es): DARCHE Hélène ayant donné procuration à MATTELLINI Gabrielle

DEJARDIN Philippe ayant donné procuration à BONNET Joelle

# Nombre de membres

• Afférents au Conseil d'administration : 10

• Présents: 6

**Date de la convocation**: 07/09/2023

Date d'affichage: 11/09/2023

# Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture du Cher

le: 19/10/2023

et publication ou notification

du: 19/10/2023

A été nommé(e) secrétaire : GOUZEAU MICHELINE

- ➤ Bon de chauffage 2023
- > Choix d'un prestataire pour les colis
- > Cadeau des enfants de Thauvenay

# Bon de chauffage 2023

Madame la Présidente expose au Conseil d'Administration l'utilité de reconduire cette opération,

Plus d'un après le début de la guerre en Ukraine, le contexte économique et énergétique ne c'est pas amélioré et laisse de nombreuses familles dans le besoin.

C'est pour ces raisons que Madame la Présidente propose de maintenir à l'identique de l'année 2022 le montant du seuil de l'attribution de cette aide pour l'année 2023.

Plafonds de ressources	Personne seule	1 250.00 €	15 000.00 €
	Couple	1 834.00 €	22 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de reconduit l'aide financière "bon de chauffage" pour les personnes dont le revenu fiscal de référence ne dépasse pas :

Plafonds de ressources	Personne seule	1 250.00 €	15 000.00 €
	Couple	1 834.00 €	22 000.00 €

Cette aide est également proposée aux personnes en grande difficulté exemple permettre le règlement de la cantine ou de la garderie.

Le montant de celle-ci s'élève à 160.00 euros

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les critères définis.

Les personnes concernées pourront déposées un dossier en mairie à partir du 23 octobre 2023 jusqu'au 10 novembre 2023 avec les éléments suivants :

- dernier avis d'imposition
- un relevé d'identité bancaire
- un justificatif de domicile de moins de trois mois
- carte d'identité

La décision de l'octroi de l'aide ou non sera notifiée par courrier de la Présidente.

A la majorité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

# Choix d'un prestataire pour les colis

Madame la Présidente expose qu'il est nécessaire de choisir un prestataire pour le colis des ainés 2023, nous avons reçu plusieurs propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à la majorité le devis d'Esprit Gourmet.

A la majorité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

# Cadeau des enfants de Thauvenay

La Présidente propose que soit offert comme l'année dernière à tous les enfants âgés de 0 à 11 ans, un livre.

Madame la Présidente propose d'augmenter le montant de quinze euros par livre.

Après en avoir délibération, le Conseil d'Administration, approuve à la majorité la proposition faite.

A la majorité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

# **Questions diverses:**

L'ordre du jour ayant été épuisé, madame la Présidente déclare la séance clause.

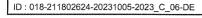
Séance levée à : 19 :22

En mairie, le 19/10/2023 La Présidente Gabrielle MATTELLINI

> 18 300 THAUVENAY

Reçu en préfecture le 19/10/2023

Publié le



République Française Département Cher CCAS de Thauvenay

#### **DELIBERATION DU CCAS**

#### Séance du 05/10/2023

Nombre c	le membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	
10	6	8	

L'an 2023, le 5 Octobre à 18:30, le CCAS de la Commune de CCAS de Thauvenay s'est réuni à la en MAIRIE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MATTELLINI Gabrielle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit le 07/09/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/09/2023.

Vote

A la majorité

Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

<u>Présents</u>: Mme MATTELLINI Gabrielle, Maire, Mmes: BONNET JOELLE, FLEURY Elisabeth, GOUZEAU MICHELINE, JORSIN Fabienne, MM: COSNIER FABRICE.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Cher Le : 19/10/2023 Et Publication par voie électronique sur le site internet de

la commune le 19/10/2023

Absent(es): CASANOVAS VAN BOSTERHAUDT Rosita

JACQUET Mireille

Absent(es) excusé(es): DARCHE Hélène ayant donné procuration à MATTELLINI

Gabrielle

DEJARDIN Philippe ayant donné procuration à BONNET

Joelle

A été nommé(e) secrétaire : GOUZEAU MICHELINE

# 2023 C 06 - Bon de chauffage 2023

Madame la Présidente expose au Conseil d'Administration l'utilité de reconduire cette opération,

Plus d'un après le début de la guerre en Urkraine, le contexte économique et énergétique ne c'est pas amélioré et laisse de nombreuses familles dans le besoin.

C'est pour ces raisons que Madame la Présidente propose de maintenir à l'identique de l'année 2022 le montant du seuil de l'attribution de cette aide pour l'année 2023.

Personne seule  $1250.00 \in 15000.00 \in$  Plafonds de ressources Couple  $1834.00 \in 22000.00 \in$ 

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de reconduit l'aide financière "bon de chauffage" pour les personnes dont le revenu fiscal de référence ne dépasse pas:

Personne seule  $1250.00 \in 15000.00 \in$  Plafonds de ressources Couple  $1834.00 \in 22000.00 \in$ 

Cette aide est également proposée aux personnes en grande difficulté exemple permettre le règlement de la cantine ou de la garderie.

Le montant de celle-ci s'élève à 160.00 euros

ID: 018-211802624-20231005-2023\_C\_06-DE

Reçu en préfecture le 19/10/2023

Publié le



Le conseil d'administration approuve à la majorité les critères définis.

Les personnes concernées pourrons déposées un dossier en mairie à partir du 23 octobre 2023 jusqu'au 10 novembre 2023 avec les éléments suivants:

- dernier avis d'imposition
- un relevé d'identité bancaire
- un justificatif de domicile de moins de trois mois
- carte d'identité

La décision de l'octroi de l'aide ou non sera notifiée par courrier de la Présidente.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme : En mairie, le 19/10/2023 La Présidente Gabrielle MATTELLINI

NAL D'ACT

18 300 THAUVENAY Le Secrétaire GOUZEAU MICHELINE

B

Reçu en préfecture le 19/10/2023

ID: 018-211802624-20231005-2023\_C\_07-DE

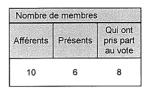
Publié le



République Française Département Cher CCAS de Thauvenay

# **DELIBERATION DU CCAS**

Séance du 05/10/2023



L'an 2023, le 5 Octobre à 18:30, le CCAS de la Commune de CCAS de Thauvenay s'est réuni à la en MAIRIE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MATTELLINI Gabrielle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit le 07/09/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/09/2023.

Vote

A la majorité

Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

<u>Présents</u>: Mme MATTELLINI Gabrielle, Maire, Mmes: BONNET JOELLE, FLEURY Elisabeth, GOUZEAU MICHELINE, JORSIN Fabienne, MM: COSNIER FABRICE,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Cher Le : 19/10/2023 JACQUET Mireille

Et Publication par voie électronique sur le site internet de la commune Absent(es) excusé(es): DARCHE Hélène ayant donné procuration à MATTELLINI Gabrielle

sur le site internet de la le: 19/10/2023

DEJARDIN Philippe ayant donné procuration à BONNET

Joelle

A été nommé(e) secrétaire : GOUZEAU MICHELINE

Absent(es): CASANOVAS VAN BOSTERHAUDT Rosita

2023\_C\_07 - Choix d'un prestataire pour les colis

Madame la Présidente expose qu'il est nécessaire de choisir un prestataire pour le colis des ainés 2023, nous avons reçu plusieurs propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à la majorité le devis d'Esprit Gourmet.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme : En mairie, le 19/10/2023 La Présidente Gabrielle MATTELLINI

Le Secrétaire GOUZEAU MICHELINE

Reçu en préfecture le 19/10/2023

ID: 018-211802624-20231005-2023 C 08-DE

Publié le



République Française Département Cher **CCAS** de Thauvenav

#### **DELIBERATION DU CCAS**

### Séance du 05/10/2023

Nombre c	le membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	
10	6	8	

L'an 2023, le 5 Octobre à 18:30, le CCAS de la Commune de CCAS de Thauvenay s'est réuni à la en MAIRIE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MATTELLINI Gabrielle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit le 07/09/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/09/2023.

Vote A la maiorité Pour:8 Contre: 0 Abstention: 0

Présents: Mme MATTELLINI Gabrielle, Maire, Mmes: BONNET JOELLE, FLEURY Elisabeth, GOUZEAU MICHELINE, JORSIN Fabienne, MM: COSNIER FABRICE.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Cher Le: 19/10/2023

Absent(es): CASANOVAS VAN BOSTERHAUDT Rosita JACQUET Mireille

Publication par voie électronique

Absent(es) excusé(es): DARCHE Hélène ayant donné procuration à MATTELLINI

DEJARDIN Philippe ayant donné procuration à BONNET

sur le site internet de la commune le: 19/10/2023

A été nommé(e) secrétaire : GOUZEAU MICHELINE

#### 2023 C 08 - cadeau des enfants de Thauvenay

Gabrielle

Joelle

La Présidente propose que soit offert comme l'année dernière à tous les enfants âgées de 0 à 11 ans, un livre. Madame la Présidente propose d'augmenter le montant de quinze euros par livre.

Après en avoir délibération, le Conseil d'Administration, approuve à la majorité la proposition faite.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme: En mairie, le 19/10/2023 La Présidente Gabrielle MATTELLINI

Le Secrétaire GOUZEAU MICHELINE

AL D'ACZ 18300 THAUVENAY